



LILENTECH

MERGER & ACQUISITION ADVISOR

Document d'entrée en relation (DER)

ENTREPRISE :

Nom ou Dénomination sociale : LILENTECH SARL
Adresse professionnelle ou siège social : 178 Bd Haussmann, 75008 PARIS
SIREN : 791604515
CODE NAF : 6420Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE :

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 14004551 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière indépendante, enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org. Cette activité est contrôlable par l'AMF.

ASSURANCE :

l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF, disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou <https://www.anacofi-cif.fr/>.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC 112, Avenue Wagram 75017 Paris

Contrat N° 7400026950

Pour des montants de :

- CIF : 900 000,00 €
- IAS : 900 000,00 €
- IOBSP : 900 000,00 €

- Immobilier : Conforme aux obligations légales

L'assurance couvre les opération de conseil en haut de bilan comme suit :

- Couverture pour le conseil en transmission d'entreprises : 900 000,00 €
- Couverture pour le conseil et intermédiation pour la levée de fonds : 900 000,00 €

LISTE DES PARTENAIRES

NOM	NATURE	TYPE D'ACCORD	REMUNERATION

CRITERES ESG :

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que le respect de l'environnement, la capacité de recyclage des matières premières utilisées, le respect des règles élémentaires du droit du travail :

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des intervenants ou des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des intervenants ou des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.

MODE DE REMUNERATION POUR LE CONSEIL :

Le cabinet intervient en tant que conseiller en investissements financiers indépendant, conformément à la réglementation en vigueur.

À ce titre :

- La rémunération du cabinet est exclusivement versée par le client.
- Le cabinet s'engage à ne percevoir ni conserver aucune rémunération, commission ou avantage monétaire ou non monétaire provenant de tiers, notamment d'émetteurs ou de fournisseurs d'instruments financiers.
- Si, exceptionnellement, une rémunération devait être perçue de la part d'un tiers, celle-ci sera intégralement et rapidement reversée au client.

Dans ce cadre, le cabinet :

- Procède à une évaluation objective et exhaustive d'un éventail suffisamment large d'instruments financiers disponibles sur le marché.
- Cet éventail est diversifié tant en termes de types d'instruments que d'émetteurs ou de fournisseurs, et ne se limite en aucun cas à ceux avec lesquels le cabinet pourrait entretenir des relations étroites, qu'elles soient de nature capitalistique, économique ou contractuelle.
- Ce processus garantit l'indépendance et la qualité du conseil fourni au client.

LILENTECH

178 Boulevard Haussmann 75008 Paris
Siren 791 604 515. immatriculé au RCS de PARIS

Adhérent Anacofi-Cif
Numéro Orias : 14004551

Conformément à la réglementation en vigueur et aux exigences de l'ANACOFI-CIF, le cabinet communique ci-après les modalités de sa rémunération. Celle-ci pourra faire l'objet d'un ajustement ou d'une précision dans la lettre de mission qui validera définitivement les conditions financières applicables à la prestation fournie.

1. Honoraires de conseil

Le cabinet facture ses prestations de conseil selon les modalités suivantes :

- Entretien de découverte patrimoniale : forfait de 200 € TTC
- Élaboration d'un audit patrimonial global : entre 1 000 € et 2 500 € TTC selon la complexité du dossier
- Recommandations d'allocation d'actifs ou de stratégie financière : entre 500 € et 1 500 € TTC
- Suivi patrimonial annuel : forfait à partir de 600 € TTC par an

Ces honoraires peuvent être adaptés en fonction de la nature et de l'étendue des prestations fournies. Une estimation précise sera indiquée dans la lettre de mission.

2. Absence de commissionnement

Dans le cadre d'un conseil indépendant, le cabinet ne conserve aucune commission perçue de la part de fournisseurs d'instruments financiers. Si une rémunération devait être versée par un tiers à l'insu du client, celle-ci serait immédiatement et intégralement reversée au client.

3. Lien entre honoraires et commissionnement

En cohérence avec le statut de CIF indépendant, aucun mécanisme de compensation ou d'exemption d'honoraires lié à d'éventuelles commissions perçues n'est appliqué.

RGPD :

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé afin de permettre le suivi, l'analyse et l'exécution de la mission qui nous est confiée. Elles sont conservées pendant toute la durée du projet, puis archivées pendant une durée de cinq ans après la fin de la mission. Elles sont destinées à l'usage exclusif de votre conseiller.

Le Responsable du traitement des données est votre conseiller : Richard Juhel

Le Destinataire des données est votre conseiller : Richard Juhel

Finalité du traitement des données personnelles :

Les données personnelles collectées par le conseiller dans le cadre de son activité de Conseil en Gestion de Patrimoine et de Conseil en Investissements Financiers sont traitées pour les finalités suivantes :

- L'étude, l'analyse et la mise en œuvre de solutions patrimoniales, fiscales, juridiques, immobilières, assurantielles et financières adaptées à la situation du client ;
- La proposition, la souscription, la gestion et le suivi de produits financiers, d'assurance ou immobiliers ;
- Le respect des obligations légales et réglementaires, notamment celles issues du Code monétaire et financier, du Code des assurances et du Code général des impôts (lutte contre le blanchiment de capitaux, obligation de conseil, devoir de vigilance, etc.) ;
- La gestion administrative, comptable et commerciale de la relation client ;
- L'exercice du droit à la preuve, pour la protection et la défense des droits en cas de litige ;

- L'envoi d'informations, d'alertes ou de propositions relatives aux prestations ou produits proposés, sauf opposition du client.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au RGPD, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation du traitement et de portabilité de vos données en contactant Richard Juhel sur son courriel : rjuhel@lilentech.com. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS :

Lilentech traite les réclamations clients conformément à l'article 325-23 du RGAMF et la recommandation ACPR du 9 mai 2022.

Modalités de recueil et de traitement d'une réclamation :

La réclamation peut émaner de toute personne, y compris en l'absence de relation contractualisée avec le professionnel : clients, anciens clients, bénéficiaires, etc.

La réclamation peut être adressée :

- Par courrier : Lilentech, 178 bd Haussmann, 75008 Paris
- Par tel : 06 83 37 31 93
- ou par mail : rjuhel@lilentech.com

En cas de réclamation orale ou par messagerie instantanée, nous vous invitons à formaliser votre mécontentement sur un support écrit durable.

Les modalités et coordonnées permettant aux clients de formuler une réclamation figurent dans les documents d'information et de conseil précontractuels qui leur sont remis dans le cadre de leur souscription. Ces informations sont également affichées sur le site internet.

Délais de traitement d'une réclamation

Votre conseiller s'engage à accuser réception de votre réclamation dans un délai de dix jours ouvrables maximum à compter de son envoi, sauf si une réponse vous est apportée dans ce même délai.

Une réponse vous sera apportée dans un délai maximum de deux mois à compter de l'envoi de la réclamation, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées

Modalités internes de traitement

Toute réclamation adressée par un client sera enregistrée par le dirigeant ou le salarié qui la reçoit dans le registre de traitement des réclamations, afin d'assurer :

- la traçabilité des réclamations reçues ;
- le suivi opérationnel (de l'ouverture à la clôture) ;
- le reporting interne (notamment via le rapport périodique d'audit du processus).

Réponse et voies de recours

Dans le cas d'une réclamation pour laquelle une réponse ne peut être apportée sous 10 jours ouvrables, un accusé de réception est transmis au réclamant.

Nous nous engageons à apporter une réponse définitive dans un délai maximum de deux mois à compter de l'envoi de la réclamation.

A l'issue de la phase de traitement de la réclamation, le client qui ne serait pas satisfait de la réponse apportée à la faculté de saisir le médiateur de la consommation compétente (voir ci-dessous). Cette saisine est gratuite pour le client.

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :
Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam, 75009 Paris
mediateur@anacofi.asso.fr

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :
Pour les activités de CIF :
Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

Pour les activités d'assurance :
La Médiation de l'Assurance
TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/constituer-mon-dossier/>

Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :
Médiation de la consommation - ANM Conso
2 rue de Colmar, 94300 VINCENNES
Site internet : <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

Adresse postale du Médiateur de l'Entreprise : Lilentech, 178 bd Haussmann, 75008 Paris

Médiateur compétent litiges avec une entreprise :
Médiateur de l'Anacofi :
Médiateur de l'Anacofi
92 rue d'Amsterdam
75009 Paris

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :
Médiateur de l'AMF :
Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse

75 082 Paris cedex 02

Site internet : <http://www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html>

SIGNATURES :

Le Client

Le Conseiller

Fait à :

Fait à :

Date :

Date :

Signature :

